

**ARRETE PORTANT NOMINATION
La Présidente de Sorbonne Université**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°82/2022 du 13 décembre 2022 du conseil d'administration de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°66/2021 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 14 décembre 2021 élisant Mme Nathalie DRACH-TEMAM, Présidente de Sorbonne Université ;
- Vu l'accord des cotutelles.

ARRETE

Article 1 :

A compter du 1^{er} janvier 2023, Monsieur Sébastien LE PAPE est nommé directeur par intérim du Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses – UMR 7605 (LULI).

A compter du 1^{er} janvier 2023, Monsieur François MATHIEU est nommé directeur adjoint par intérim du Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses – UMR 7605 (LULI).

Article 2 :

Le directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 15 décembre 2022

La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM

